

## INSCRIPTIONS ADULTES ET FAMILLES SANS COURS

Les inscriptions pour la saison 2024-2025 débuteront lors du **Forum de l'ESV de Vitry-sur-Seine, au Palais des Sports Maurice Thorez, le dimanche 8 septembre 2024 de 9h00 à 18h00**. Par ailleurs, des permanences d'inscription se tiendront au gymnase du Port à l'Anglais durant le mois de septembre, aux dates suivantes :

- Mardi 17 septembre 2024 de 14h30 à 16h30 – Portes ouvertes pour tester l'activité,
- Samedi 21 septembre 2024 de 19h30 à 21h00,
- Jeudi 26 septembre 2024 de 19h30 à 21h00 – Fin des inscriptions.

Toute inscription est définitive et aucun remboursement ne sera effectué.

### Tarifs adhésion

	Cotisation du 1 <sup>er</sup> membre	Cotisation du 2 <sup>nd</sup> membre
<b>Adulte né en 2006 ou avant</b>	<b>120</b>	<b>100</b>
<b>Jeune né entre 2007 et 2010 inclus</b>	<b>95</b>	<b>75</b>
<b>Enfant né entre 2011 et 2015 inclus</b>	<b>90</b>	<b>70</b>
<b>Enfant de parent(s) grimpeur(s) né en 2016 et après</b>		<b>45</b>

Pour bénéficier d'un tarif 2<sup>nd</sup> membre, il faut être au minimum deux personnes de la même famille (domiciliées à la même adresse), le 2<sup>nd</sup> membre étant le plus jeune. Trois membres d'une même famille bénéficient tous du tarif 2<sup>nd</sup> membre.

### Pièces à fournir lors de votre inscription

- Le bulletin d'inscription complété et signé (1 par adhérent)
- Une attestation médicale FSGT signée (le questionnaire santé est à conserver par l'adhérent), pour les majeurs et les mineurs (le certificat médical n'est plus obligatoire pour les adultes), **uniquement si vous avez répondu « non » à toutes les questions du questionnaire de santé.**
- Un certificat médical de moins de 6 mois autorisant la pratique de l'escalade **uniquement si vous avez répondu « oui » à au moins une question du questionnaire de santé.**
- Le règlement :
  - Espèces, chèque (à l'ordre de : "*Quatre Plus*")
  - Uniquement pour les réinscriptions : virement bancaire  
Libellé du virement : "*INSCRIPTION Prénom Nom*" ou "*INSCRIPTION Famille Nom*"

Les frais d'inscription à une association sportive sont pris en charge par certains comités d'entreprise. Nous pouvons éditer une attestation d'inscription et de règlement sur demande.



### QUATRE PLUS

Escalade et Loisirs de Montagne  
Association régie par la loi de 1901  
Affiliée à la F.S.G.T.  
Agréée Jeunesse et Sport

### Principaux contacts

Président : Julien Reveret : 06.89.08.33.68  
Secrétaire : Guillaume Thomas : 06.34.72.37.30  
Inscription : Benoît Brion : 06.29.12.38.82  
Responsable groupe jeune : Adélie Erard : 06.52.01.05.59

## BULLETIN D'INSCRIPTION ADULTES ET FAMILLES SANS COURS saison 2024 - 2025

**Seuls les dossiers complets seront acceptés.**

Prénom et NOM : .....

Sexe : M  F

Date de naissance : .....

Adresse précise : .....

Ville : .....

Téléphones (du responsable légal pour les mineurs) : .....

Adresse Mail (du responsable légal pour les mineurs) : .....

Certificat médical  ou Attestation médicale FSGT signée

Assurance : merci de cocher la case uniquement si vous refusez l'assurance FSGT

*Le refus de l'assurance ne donne lieu à aucune réduction sur la cotisation.*

Règlement : Espèce  Chèque  Banque et N° : .....

Virement  Autre  Préciser : .....

Montant de la cotisation : .....

Si tarif 2<sup>nd</sup> membre, merci de lister les personnes : .....

.....

	1 <sup>er</sup> membre	2 <sup>nd</sup> membre
Adultes (nés en 2006 ou avant)	120	100
Ados (nés entre 2007 et 2010)	95	75
Jeunes (nés entre 2011 et 2015)	90	70
Poussins (nés en 2016 et après)		45

J'autorise 4+ à utiliser mon image ou celle de mon enfant, sur le site Internet ou les groupes

WhatsApp gérés par l'association : oui  non

Je reconnais avoir lu la charte de sécurité et le règlement intérieur : oui

Date et signature\* : .....

**\*A lire avant d'adhérer** : 4+ n'est pas un club sportif. J'adhère à Quatre Plus et je m'engage à faire vivre mon association, à respecter et à y faire respecter les règles de fonctionnement.

Toute adhésion est définitive, aucun remboursement ne sera effectué.